



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

## **Avenant n°1 au marché F16036 « Coaching emploi seniors et demandeurs d'emploi très longue durée »**

### **Entre les soussignés**

#### **Chambéry métropole-Cœur des Bauges,**

ReprésentéeE par Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, dûment habilitée à signer cet avenant,  
Ci-après dénommée « le donneur d'ordre », d'une part

**Et**

#### **L'organisme CPro, centre de Progrès**

Représenté par Christian Peltier, gérant  
Ci-après dénommé « le titulaire du marché », d'autre part,

### **Article 1 - Rappel de l'objet du marché**

Le présent marché concerne la réalisation de la prestation « coaching emploi pour des seniors et demandeurs d'emploi très longue durée (DETLD) ».

Le prestataire a renommé cette prestation comme suit : « Job action seniors et DETLD »

La prestation s'adresse à des participants du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) seniors ou demandeurs d'emploi de très longue durée, dont les compétences professionnelles peuvent ne plus être parfaitement adaptées au marché de l'emploi, qui sont engagés dans une démarche active de recherche d'emploi mais dont le niveau d'autonomie et/ou de qualification nécessite un travail de médiation et d'accompagnement auprès de l'entreprise par un « coaching emploi »..

Chaque session de la Job action dure en moyenne 6 mois, de date à date, et accueille entre 10 et 12 participants du PLIE (avec possibilité d'aller jusqu'à 15) dans le cadre d'ateliers collectifs thématiques d'une durée de 3 h et d'entretiens individuels, en face à face, d'1h environ.

Les sessions sont parrainées par une entreprise du réseau constitué par le prestataire.

Les objectifs sont de :

- favoriser le retour à l'emploi durable des participants en construisant si nécessaire une stratégie d'adaptation aux évolutions des environnements professionnels,
- optimiser le maintien en emploi sur des contrats de droit commun d'une durée minima supérieure ou égale à 1 mois, tous secteurs d'activité confondus, et hors contrats en structure d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- intégrer une formation pré-qualifiante ou qualifiante pour acquérir des connaissances et compétences adaptées à l'évolution des métiers.

Ainsi, à minima, à l'issue de chaque session, la prestation devra permettre :

- à 50% de tous les participants d'accéder à un emploi d'une durée égale à un mois minimum,
- à 20% de tous les participants d'accéder à un emploi durable de type CDI, CDD>=6 mois (hors embauche en SIAE), mission intérim longue (910 heures en 8 mois) ou à une formation qualifiante de 6 mois et plus.

## Article 2 - Contexte de l'avenant

Depuis le démarrage du marché (1<sup>er</sup> juillet 2016), deux sessions de la Job action ont été mise en place :

- l'une en septembre 2016 pour 14 participants du PLIE âgés de plus de 45 ans ;
- l'autre fin janvier 2017 avec seulement 4 participants seniors. En effet, il n'a pas été possible de proposer à plus de personnes cette prestation, faute de profils correspondants aux pré-requis de l'action.

Cette situation a été évoquée en comité technique du PLIE le 26 janvier 2017, et il a paru nécessaire de pouvoir élargir cette prestation à tout participant du PLIE quel que soit son âge et quelle que soit sa durée d'inscription à Pôle emploi, dès lors que les pré-requis d'accès évoqués à l'article 1 sont réunis.

Il est donc proposé de faire évoluer par un avenant la définition du public ciblé initialement par le marché F16036, sachant que la cible des seniors restera prioritaire.

Cette évolution ne modifie pas le prix du marché et ne bouleverse pas l'économie du marché.

## Article 3 : Objet de l'avenant

Sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, et du 01/01/2018 au 31/12/2018, si renouvellement du marché, l'organisme CPro, Centre de progrès, assure la prestation de « **Job action, un coaching emploi pour tous** » qui s'adresse à tout participant du PLIE quel que soit son âge et sa durée d'inscription à Pôle emploi, engagé dans une démarche active de recherche d'emploi et en capacité d'intégrer immédiatement un emploi de droit commun.

Deux sessions de Job action sont organisées chaque année.

## Article 4 : Modalités de paiement du marché

L'avenant n°1 au marché F16036 est sans incidence sur le prix estimatif du marché.

## Article 5 : autres clauses

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant, sont notamment :

- le forfait HT par participant, soit 1 200 euros/participant, incluant les heures en individuel (hors heures dans le cadre du parrainage) et toutes les séquences en collectif,
- le montant du « bonus » de + 60 euros en plus du montant forfaitaire si, grâce à la prestation, la personne accède en cours ou fin de prestation à un emploi d'une durée de 1 mois minimum,
- le montant du « malus » de - 30 euros si non atteinte en fin de prestation de cet objectif (pour toute personne arrivée au terme de la prestation).
- les obligations vis-à-vis du FSE : publicité, fourniture d'un bilan d'exécution et de pièces justificatives,

Fait à Chambéry, en deux exemplaires, le

Date :

\_\_\_\_\_  
Le titulaire du marché  
représenté par

\_\_\_\_\_  
La communauté d'agglomération  
Chambéry métropole-Cœur des  
Bauges,  
représentée par

Sylvie Koska, vice –présidente